



**PLAN  
CULTURE  
DU DÉPARTEMENT  
DE L'ARDÈCHE  
2024 – 2028**





---

<b>Editorial</b>	<b>3</b>
<hr/>	
<b>La politique culturelle du Département hier, aujourd'hui et demain : une ambition culturelle réaffirmée</b>	<b>4</b>
<hr/>	
<b>Axes stratégiques</b>	<b>6</b>
<b>Axe 1 : une ingénierie culturelle départementale exigeante et performante     au service des acteurs culturels et des territoires</b>	<b>8</b>
<b>Axe 2 : le Département, facilitateur des transversalités</b>	<b>10</b>

---

## « Une ambition culturelle réaffirmée pour des projets culturels de territoire »

La vie culturelle du territoire dans toutes ses dimensions est une des priorités de l'exécutif départemental. A ce titre, nous sommes ravis de vous présenter le Plan culture pour la période 2024-2028 qui témoigne de notre engagement en faveur de la promotion de l'accès à la culture pour tous, de la création artistique, de la valorisation et de la transmission de notre patrimoine et d'une vie culturelle dynamique sur l'ensemble de notre territoire.

Conscients des profonds changements sociaux en cours, notre rôle est de **nous y adapter tout en préservant l'identité et l'attrait de l'Ardèche** pour ses habitants et ses visiteurs. Convaincus que la culture est un levier essentiel pour **renforcer le lien social, favoriser l'inclusion et stimuler le dynamisme et l'attractivité de l'Ardèche**, nous souhaitons favoriser des collaborations enrichissantes entre acteurs locaux publics et privés, **encourager la créativité et offrir à chacun la possibilité de s'émanciper** au travers de pratiques artistiques et culturelles.

**Ce plan fixe des axes stratégiques affirmant notre volonté d'agir en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux.**

En 2024, le Département investit massivement dans sa politique culturelle ambitieuse, consacrant plus de **6,8 millions d'euros** à sa mise en œuvre. Nous sommes résolument engagés à poursuivre cet engagement pour faire de la culture un pilier central du développement et du rayonnement de l'Ardèche.

---

**Olivier Amrane,**

Président du Département de l'Ardèche

**Christian Féroussier,**

Vice-président en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire

## **I. LA POLITIQUE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN : UNE AMBITION CULTURELLE RÉAFFIRMÉE**

### **Pourquoi le Département de l'Ardèche défend-il une politique culturelle volontariste et structurante ?**

**Car la culture joue un rôle essentiel en faveur de l'attractivité du territoire** : elle contribue à générer des dynamiques locales, elle permet l'expression d'une identité territoriale plurielle et accompagne les évolutions de la société. **La culture contribue à tisser des liens entre les Ardéchois et à ouvrir au monde** : par la mise en valeur des patrimoines ardéchois tant historiques que scientifiques ou naturels, par le soutien à la création artistique et à sa diversité et par la participation et l'engagement de tous qu'elle permet. Aussi, par sa proximité avec les habitants et ses responsabilités en matière d'aménagement et de solidarité, **l'échelon départemental joue un rôle clé pour le développement et la promotion de la culture**. Il est d'autant plus déterminant dans le cas d'un territoire rural comme l'Ardèche sans pôle urbain de centralité ayant la charge de gestion d'équipements culturels structurants (musées, théâtres, médiathèques, conservatoires, etc.).

### **Une politique départementale en perpétuelle adaptation**

Au-delà du cadre législatif induisant une compétence partagée en matière culturelle et des obligations pour les départements (Archives départementales, Schémas des enseignements artistiques et de la lecture publique), **les priorités départementales en matière culturelle doivent tenir compte de pratiques culturelles, sociales et sociétales pour mieux répondre aux besoins des habitants et du territoire**. En évolution permanente, le développement culturel d'un territoire repose avant tout sur la mobilisation des ressources locales, l'émergence d'initiatives, la collaboration entre acteurs locaux et institutionnels. En conséquence, **la politique culturelle du Département s'est ajustée en fonction des besoins des opérateurs culturels, des mutations des pratiques culturelles et des priorités à mettre en œuvre**.

Ainsi, le Département soutient à la fois un large tissu de structures locales et de pôles culturels qui rayonnent sur le territoire de l'Ardèche et au-delà. **Fort de ce réseau qui fait la force du territoire et contribue à l'attractivité ardéchoise, le département est l'un des territoires ruraux les mieux pourvus en équipements culturels bénéficiant de labels nationaux<sup>1</sup>**. En outre, la collectivité soutient le développement de stratégies culturelles locales des intercommunalités qui le souhaitent, en veillant à rendre visible le rôle du Département, qui n'intervient jamais de manière isolée, mais toujours en collaboration avec d'autres partenaires.

<sup>1</sup> Huit structures concernées : La Cascade, Pôle national des arts du cirque ; Quelques p'Arts, Centre national des arts de la rue ; la SMAC 07, Scène de musiques actuelles ; le Théâtre de Privas, Scène d'intérêt national Art en territoire ; le Pays d'Art et d'Histoire ; La Comédie de Valence, Centre dramatique national Drôme Ardèche ; le Centre culturel et scientifique de l'Ardèche et très récemment Labeaume en Musiques, Scène d'intérêt national Art en territoire.

## **Le cadre d'intervention départemental aujourd'hui**

Le Département combine trois modalités d'intervention (définies dans le cadre de documents de cadrage thématique votés depuis 2022<sup>2</sup> :

- Le **soutien financier** des porteurs de projets locaux, quelle qu'en soit la taille ou l'envergure,
- L'animation de **réseaux** d'acteurs favorisant les synergies,
- La **production d'événementiels départementaux** rayonnants et de programmations culturelles annuelles.

En outre, la jeunesse occupera une place prioritaire dans ce Plan culture, en cohérence avec le **Plan jeunesse et le Plan sport** portés par le Département en 2024.

## **Une ambition culturelle réaffirmée**

Dans un contexte marqué par de profondes transformations, **le Département fait aujourd'hui le choix de poursuivre une politique culturelle ambitieuse et transversale qui fait de l'Ardèche un territoire remarquable et remarqué à l'échelle nationale en la matière.**

Veillant à mener une action cohérente, **l'intervention départementale se veut visible et lisible en faveur de l'ensemble des secteurs culturels représentés sur le territoire** (spectacle vivant, arts visuels, enseignements artistiques, patrimoine, lecture publique). Il s'agit également d'œuvrer dans une logique de **concertation et de co-construction** avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux accompagnés par le Département, afin d'**animer le développement culturel des territoires** permettant :

- **L'accès à une offre culturelle diversifiée, de qualité, accessible à tous et en proximité tout au long de l'année**, rayonnante localement et au-delà de notre territoire (programmation annuelle, festival, formats expérimentaux), **portant une attention prioritaire aux jeunes générations** ;
- **L'émergence d'espaces de rencontre, de transmission de connaissances, de pratiques amateurs** (lieux de diffusion, bibliothèques, écoles de musique notamment) en proximité des habitants ;
- **La création et l'innovation des formes d'actions culturelles** (aides aux équipes artistiques, résidences, projets transversaux et innovants...) ;
- **La préservation et la valorisation des patrimoines** (monuments historiques, archives et toutes formes de patrimoine matériel et immatériel).

<sup>2</sup> Le 3<sup>e</sup> Schéma départemental des enseignements artistiques adopté en juin 2023, - Le 3<sup>e</sup> Schéma départemental de lecture publique voté en décembre 2023 - Le 1<sup>er</sup> projet culturel, scientifique et territorial des Archives départementales approuvé en décembre 2021 - Le 2<sup>e</sup> projet scientifique, culturel et territorial du Service archéologique MuséAl voté en juin 2023 - Un dispositif de soutien à la valorisation des patrimoines remarquables mis en œuvre depuis 2023 : Nos patrimoines ardéchois ! - Le règlement Atout Association qui détermine les modalités de soutien du Département aux structures notamment culturelles, voté en décembre 2022 et mis en œuvre depuis 2023...



# AXES STRATÉGIQUES



## II. LES DEUX AXES STRATÉGIQUES D'UNE AMBITION CULTURELLE RÉAFFIRMÉE

### Axe 1 :

## UNE INGÉNIERIE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE EXIGEANTE ET PERFORMANTE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS ET DES TERRITOIRES

Le Département joue un rôle déterminant en identifiant les projets locaux dès leur phase de développement, en les soutenant dans leur mise en œuvre et en veillant à leur durabilité. Cette approche favorise également la collaboration entre les différents acteurs et crée un environnement propice à la créativité et à l'émergence de nouvelles initiatives, ce qui est essentiel pour rendre le territoire attractif. **Cela est rendu possible par la présence de services culturels disposant d'un haut niveau d'expertise, d'une capacité à déployer une diversité de modalités d'interventions** pour soutenir les initiatives locales d'envergures diverses. Travaillant **de manière transversale, ce sont 70 agents** qui se mobilisent au quotidien auprès des acteurs locaux et collectivités, répartis en 4 services sur 5 sites : Service culture jeunesse (10 agents à Privas), les Archives départementales (21 agents à Privas), la Médiathèque départementale (29 agents répartis sur les sites de Veyras et Vernosc-lès-Annonay) et le Service archéologique départemental – MuséAl (10 agents à Alba-la-Romaine).

### Un accompagnement en ingénierie

Le Département soutient les acteurs culturels locaux, la plupart étant issus du secteur associatif ou de l'économie sociale et solidaire et les collectivités, plus particulièrement des EPCI. **Avant toute attribution d'aides financières, les opérateurs locaux peuvent bénéficier d'un appui en ingénierie pour développer leurs projets ou mener leurs missions sous forme de conseils, expertises ou encore formations. Pour ce faire, les équipes départementales sont à leur disposition :**

- **La Médiathèque départementale** accompagne au quotidien les équipes de salariés et les 1 300 bénévoles qui animent plus de 200 bibliothèques publiques ardéchoises, ainsi que l'ensemble des collectivités (EPCI et communes), administrations et élus, dans leur compétence en matière de lecture publique.
- **Les Archives départementales** sont les spécialistes du patrimoine écrit, tant papier que numérique. Leur accompagnement et leur appui aux collectivités locales, et plus particulièrement aux communes, se retranscrit par des visites sur place programmées, des actions spécifiques à la demande (mise à disposition d'outils en ligne, sessions de formations, prêt d'expositions itinérantes), et le suivi des antiquités et objets protégés, inscrits ou classés sur le territoire départemental.
- **L'équipe scientifique d'archéologie préventive** (intégrée au Service archéologique départemental MuséAl) est l'un des trois services archéologiques territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes habilités par l'Etat pour les diagnostics d'archéologie préventive : elle intervient en amont des travaux d'urbanisme mais aussi en urgence lors des découvertes effectuées par hasard en Ardèche, afin de récupérer les données scientifiques et aider particuliers et collectivités à effectuer les formalités obligatoires.
- **Le Service culture jeunesse** accompagne les acteurs culturels associatifs ou publics œuvrant dans les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, des arts plastiques, du patrimoine, de la culture scientifique et technique ou des enseignements artistiques, à toutes les étapes de leur développement. Il accompagne également les collectivités intercommunales souhaitant structurer et mettre en œuvre une politique en faveur des patrimoines, des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle. Il accompagne enfin les propriétaires privés disposant de patrimoine remarquable nécessitant d'être protégé et rénové pour être ensuite valorisé auprès d'un large public.

A compter de 2024, les services du Département établiront un **programme commun de rencontres professionnelles thématiques et transversales gratuites, ouvertes à tous.**



## Un accompagnement financier

En 2022, le Département a procédé à une refonte complète de ses dispositifs de subventions afin d'homogénéiser le soutien à la vitalité associative dans son ensemble, de dématérialiser progressivement les procédures pour simplifier les démarches administratives et de favoriser la lisibilité de son intervention :

- **Atout association : aide pour l'accompagnement annuel** des associations œuvrant dans le secteur culturel, qu'il s'agisse de projets d'animation locale ou d'ampleur plus importante (jusqu'à 10 000€) ; **conventions** (subventions d'un montant supérieur à 10 000 €, pouvant être pluriannuelles et pluri-partenariales) avec des associations ou collectivités portant des projets structurants et rayonnants en Ardèche ou au-delà ; **bonus à l'investissement** pour les associations aidées en fonctionnement. A noter que depuis 2021, les pratiques artistiques des collégiens sont aidées via le **Bonus collégiens**, dispositif qui vise à faciliter l'accès aux offres des structures culturelles.
- **Nos patrimoines ardéchois ! :** aide destinée à des propriétaires privés pour l'accompagnement des projets de restauration et de valorisation des patrimoines matériels emblématiques ardéchois (ou non) intégrant une animation patrimoniale et accessibles au public.
- **Adopte un archiviste ! :** aide destinée aux collectivités intercommunales, favorise le développement d'un service archivistique commun dans l'optique d'encourager la transition numérique sur les territoires ainsi qu'une meilleure prise en compte de la production documentaire.
- **Aides aux structures d'enseignement artistique :** aides en faveur des établissements publics et associatifs répondant aux critères départementaux (définis dans le Schéma départemental des enseignements artistiques 2024-2028) dans le souci de garantir une offre accessible à tous en tout point du territoire.
- **Aide au développement de la lecture publique :** aides au poste, à la formation ou à l'action culturelle pour accompagner prioritairement le développement de réseaux de bibliothèques à l'échelle supra communale (définis dans le Schéma départemental de lecture publique 24<28).
- **Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) :** aides afin d'accompagner les collectivités intercommunales dans la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de l'année et renforcer l'accès des habitants, en particulier des jeunes, à des activités artistiques et culturelles variées (rencontre d'artistes, découverte de processus de création, pratique artistique). Le Département est partenaire des Conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) incluant l'État, la Région, la CAF et les EPCI concernés.

Ces différentes modalités de soutien **contribuent notamment à la professionnalisation du secteur culturel local**, tant au sein des associations, des bibliothèques que des collectivités intercommunales qui se dotent progressivement de postes de coordinateurs culturels en charge du développement de l'EAC, de la lecture publique ou d'enseignement artistique. Ce maillage de professionnels répartis sur l'ensemble du territoire **confère au Département un rôle d'animateur de réseau fortement plébiscité et favorise une émulation collective et la déclinaison de stratégies locales en cohérence avec la politique départementale.**

## **Axe 2 :**

### **LE DÉPARTEMENT, FACILITATEUR DES TRANSVERSALITÉS**

Le Département veille à « décloisonner » sa politique culturelle. Concrètement, **il s'agit de connecter la politique culturelle à d'autres pans de l'action publique** (éducation, jeunesse, action sociale, sport, tourisme, aménagement du territoire...). Cette nécessaire transversalité vient questionner la gouvernance des politiques culturelles, la responsabilité des acteurs culturels, leur capacité à adapter leurs projets et les moyens d'impliquer des habitants dans la vie culturelle. **La transversalité est donc au cœur des préoccupations du Département qui joue un rôle de facilitateur pour l'accompagner.**

#### **Accompagner les transversalités entre les services départementaux**

**Par une politique patrimoniale concertée entre les services départementaux** (Service culture jeunesse / Archives départementales / Service archéologique départemental - MuséAl) **qui coordonnent leurs interventions en faveur de la conservation et de la valorisation des patrimoines ardéchois**, en lien étroit avec un large réseau de partenaires (État, Région, PNR, Pays d'Art et d'Histoire, Fondation du Patrimoine...), trois axes de travail investis :

- la gestion d'équipements culturels départementaux,
- la valorisation des patrimoines dont le Département est propriétaire (le site archéologique d'Alba-la-Romaine, la Commanderie templière de Jalès, la collection d'outils et de machines agricoles du Verdus, l'Espace de restitution de la Grotte Chauvet), avec notamment la démarche des 07 merveilles de l'Ardèche,
- et l'appui aux projets des acteurs du patrimoine ardéchois (étude du patrimoine archéologique ardéchois, la restauration et valorisation des patrimoines, la construction de projets).

Une **boîte à outils "Patrimoines ardéchois"** a été conçue, destinée à être une ressource pour la connaissance, la conservation, la restauration et la valorisation des patrimoines. Elle se veut accessible, lisible et évolutive, afin de répondre aux besoins de chacun.

**Par une programmation et des actions culturelles départementales pensées en synergie de manière concertée par les trois équipements culturels départementaux** (Archives, MuséAl et Médiathèque départementale) qui proposent tout au long de l'année une programmation d'actions culturelles et événements accessibles à une diversité de publics afin de garantir la visibilité du Département. **Avec des évènements transversaux sport/culture** combinant les grands événements sportifs avec la richesse de la culture pour offrir une expérience complète aux participants et spectateurs (Ardèche' O Jeux...). **Avec une dynamique social/culture confortée** : des actions culturelles sont régulièrement proposées aux acteurs de la petite enfance, des Ehpad et des seniors, par les équipements culturels départementaux ; il s'agira par ailleurs de créer les conditions d'un partenariat approfondi entre services culturels et ceux en charge de l'action sociale au sein de la collectivité et des partenaires de terrain, de manière à proposer aux publics concernés (seniors, Ehpad, en situation de handicap...) des actions culturelles adaptées.

**Par une politique culturelle en faveur des jeunes Ardéchois** en portant une attention prioritaire aux collégiens (Atout Collèges, Bonus collégiens, Schémas départementaux des enseignements artistiques et de lecture publique).

## Avec les territoires : “Vers des projets culturels de territoire”

**L'Éducation artistique et culturelle (EAC)** est une priorité partagée entre l'État et les collectivités locales au service du développement culturel des territoires. Elle invite les collectivités à définir collectivement des parcours tout au long de la vie proposant aux **habitants de rencontrer des artistes, de découvrir leurs démarches de création, de pratiquer par eux-mêmes et de s'ouvrir ainsi à des univers riches et émancipateurs**. En Ardèche, son développement a fait l'objet de conventions associant plusieurs partenaires (ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Justice, de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Région, le Département, la CAF d'Ardèche et l'Atelier Canopé 07). **Le Département de l'Ardèche est ainsi devenu moteur et modèle en matière de conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle en région Auvergne Rhône-Alpes, grâce à une démarche particulièrement volontariste remarquée à l'échelle nationale. Aujourd'hui, 11 communautés de communes sont engagées dans une CTEAC<sup>3</sup>**. D'autres EPCI sont en cours de réflexion et ont sollicité le Département pour les accompagner vers une possible contractualisation. En 2023, 4 territoires dotés d'une CTEAC s'engagent dans une démarche de formation – action qui les conduira à penser leur projet culturel de territoire de demain.

**Le partenariat du Département avec les EPCI en matière culturelle se traduit également à travers le soutien qu'il accorde à la structuration des offres intercommunales dans le champ de la lecture publique, des enseignements artistiques et des archives**, ce périmètre s'avérant le plus pertinent pour développer des services adaptés aux besoins et usages des habitants. Par ailleurs, **le Département invite systématiquement les EPCI (au côté également de l'État et la Région selon les cas) à s'associer aux contractualisations des structures culturelles** qui, pour nombre d'entre elles, déploient leurs projets dans une logique de rayonnement territorial et jouent un rôle de pôles ressources contribuant fortement aux programmes d'actions des CTEAC.

**Enfin, les services du Département animent les réseaux de coordinateurs et chargés de mission culturels des EPCI**, en favorisant le partage d'expérience, la construction d'une culture commune de l'expérimentation et de l'innovation et en facilitant les relations inter-institutions.

**L'ensemble de ces dynamiques est accompagné par le Département en ingénierie et financièrement. Ces différentes modalités de contractualisation, véritables outils fédérateurs**, sont autant d'occasions de travailler de manière concertée avec l'ensemble des opérateurs concernés par le développement culturel d'un territoire et autant d'opportunités d'élargir les coopérations à d'autres sphères que la seule culturelle. **La collectivité départementale est reconnue comme un partenaire incontournable** en contribuant ainsi à la structuration des politiques culturelles intercommunales, qui croisent également les enjeux de politiques sociales, petite enfance ou jeunesse.

## Avec l'État - ministère de la Culture/ DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Ce contexte local favorable permet au Département de s'appuyer sur un réseau de partenaires d'une grande maturité et de bénéficier d'une reconnaissance et de l'appui financier de l'État pour la mise en œuvre de sa politique culturelle. Dans la continuité des contractualisations régulièrement renouvelées depuis 2008 (conventions culturelles globales, EAC, lecture publique, archéologie), la formalisation d'un partenariat renouvelé avec la DRAC AURA est à prévoir à compter de 2024<sup>4</sup>.

3 CC Porte de Dromardèche, CA Arche Agglo, CC Val Eyrieux, CA Privas Centre Ardèche, CC Montagne d'Ardèche, CC Ardèche Sources et Volcans, CC Ardèche Rhône Coiron, CC Pays des Vans, CC Pays Beaume Drobie, CC Gorges de l'Ardèche, CC Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche.

4 Convention de développement culturel ; Convention départementale de développement de l'Éducation artistique et culturelle (incluant également la Région) ; Contrat départemental lecture, labélisation Première pages et Bibliothèque numérique de référence pour la MDA ; Renouvellement des conventions en matière d'archéologie et validation du Projet scientifique et culturel de Muséal.

**Renseignements :**

**Direction culture, sport, jeunesse,  
vie associative (DCSJVA)**

**0475667935**

**[culture@ardeche.fr](mailto:culture@ardeche.fr)**

**[ardeche.fr](http://ardeche.fr)**

**Ardèche**  
**LE DÉPARTEMENT**

---

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

